



Facturation marketplace

Par **korasuba-store**, le **28/03/2023 à 17:18**

Bonjour je suis en micro entreprise de le 1er janvier et je cherche des information concernant la facture lors des ventes sur markaplace.
Sur 2 marketplace Vinted et Cardmarket je possede un porte monnaie numerique ou les fond sont transféré dessus.
Mes questions sont Je facture la marketplace lors de mes ventes ?
Les markeplace sont en Europe je doit donc mentionné la tva dessus ?
par exemple je vend un produit 10 euros + 3 de ports sur le site il prenne la commission donc je recoi 12 euros.
comment je procede pour la facturation de la tva ? je divise par 20% ?
 $12/1.20 = 10$ donc je facture 10 + 20% de tva ?
merci pour vos lectures

Par **BrunoDeprais**, le **28/03/2023 à 19:29**

Bonjour,
Mais une micro ne "facture" pas de TVA.
Par contre, vous pouvez demander un numéro de TVA intracommunautaire, c'est même une obligation d'en avoir un si vous faites des acquisitions.
Faites aussi attention à une chose si vous facturez 10+3 de port, l'URSSAF va vous demander son pourcentage sur 13 €, les charges ne sont pas déductibles. Regardez si la marge permet d'absorber le prélèvement URSSAF.